

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2017 A 20 H 00

L'an deux mil dix-sept, le vingt deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2017

Présents : Jean-Paul PETIT - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT- Frédéric CALVAIRE - Marc GAUTIER - Cédric VILLARD - Catherine AUGER - Sylvène ALLARD - Ludovic VINCENT - François DEL LITTO - Hélène MUSOLESI

Excusés : Fabienne BACCONNIER (pouvoir donné à Patrice SAULE) - Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Frédéric CALVAIRE) - Pascal SERVAIS (pouvoir donné à Cédric VILLARD)

Quorum atteint (12 présents)

Secrétaire de séance : Mme Catherine AUGER

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 09/02/2017.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DEBAT CONCERNANT LA DEMANDE DE TRANSFERT DU BUREAU DE TABAC

En présence de la gérante actuelle du bureau de tabac situé sur la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère, M. le Maire expose la requête de cette dernière : celle-ci souhaite que le conseil municipal émette un avis favorable pour le transfert de son établissement sur la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie.

M. le Maire précise, avant débat, que le maire n'est pas partie prenante de la procédure selon les textes en vigueur, car il s'agit d'un transfert en dehors de la commune et en dehors du Département.

Dans ce cas seul le directeur régional des douanes émet un avis dans le cadre de la procédure.

Le conseil propose à Mme BANDET de développer ses nouvelles activités (bureau de tabac, presse et boulangerie) dans les futurs locaux commerciaux du rez de chaussée de l'ancienne mairie. Cette dernière déclare ne pas être intéressée par cette proposition.

Après débat et discussion, un tour de table est effectué pour demander l'avis des membres du conseil concernant cette demande.

La position des membres du conseil municipal est la suivante : 8 conseillers "Contre" et 7 "Pour".

En conséquence, aucun avis ne sera émis.

DELIBERATIONS

BUDGET / FINANCES – Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2016

Le conseil municipal, après examen des comptes de gestion et comptes administratifs de l'année 2016 concernant le service général, le service de l'Eau et Assainissement, et le CCAS, approuve à l'unanimité les comptes de gestion et comptes administratifs correspondant (le maire ne prenant pas part au vote).

Vote

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0

Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2016

M. le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'affectation et de reprise des résultats d'exploitation dans la comptabilité communale et l'invite à statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du SERVICE GENERAL, du SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT et du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- constatant les excédents de fonctionnement apparaissant aux Comptes Administratifs 2016,
- décide de procéder à leur affectation comme suit :

	COMPTE 002 EXCEDENT REPORTE	COMPTE 106 RESERVES
<u>SERVICE GENERAL</u>		162 696.78 €
<u>SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT</u>		51 266.48 €
<u>C.C.A.S.</u>	1 327.84 €	

- prévoit la reprise de ces résultats au Budget Primitif 2017 pour chacun des services susvisés.

Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Travaux de réhabilitation du bâtiment communal Ancienne Mairie – Demande d'inscription au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local – FSIL 2017

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2017 décidant le maintien par l'Etat d'un fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL).

Il donne connaissance des diverses dispositions applicables pour l'attribution de ce fonds ainsi que des modalités de constitution des dossiers à transmettre en Préfecture.

Il propose de déposer, à ce titre, un dossier de demande de subvention pour le projet de réhabilitation du bâtiment communal de l'ancienne Mairie, en complément des demandes d'aides déjà adressées aux services de la Région et du Département.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le dossier du projet ainsi que son coût et arrête le plan de financement comme suit :

COÛT GLOBAL DU PROJET		675 305,41 € HT
<u>Subventions</u> :	ETAT - FSIL (25 %)	168 826,00 €
	DEPARTEMENT	30 000,00 €
	REGION	45 000,00 €
	Financement Commune	431 479,41 €

- **SOLLICITE** son inscription au titre de la programmation 2017 du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) en vue de l'attribution d'une aide financière maximum,
- **CHARGE** M. le Maire de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation des travaux,
- **CONFERE TOUS POUVOIRS** à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet et, en particulier, les pièces des marchés à venir.

Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Admission en non valeur / budget principal

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'inscrire au budget 2017 une admission en non valeur pour un montant de 200.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** d'inscrire au budget principal 2017 des crédits à l'article 6541 pour un montant de **200.00 €** ;
- **CONFÈRE** tout pouvoir à M. le Maire pour passer les écritures nécessaires à cette opération ;

Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Admission en non valeur / budget principal / budget annexe eau et assainissement

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'inscrire au budget « eau et assainissement » 2017 une admission en non valeur pour un montant de 1 500.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** d'inscrire au budget « eau et assainissement » 2017 des crédits à l'article 6541 pour un montant de **1500.00 €** ;
- **CONFÈRE** tout pouvoir à M. le Maire pour passer les écritures nécessaires à cette opération ;

Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Réhabilitation ancienne mairie (RAMAI) / avenant n° 2

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne mairie, suite à la nouvelle estimation du projet en APD.

M. le Maire précise que le montant de cet avenant est estimé à 5 266.66 € HT et il demande l'approbation par le conseil municipal de ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** le chiffrage de l'APD pour un montant de **606 198.75 € HT** et l'avenant n°2 entérinant ce montant pour une somme de **5 266.66 € HT, soit 6 319.99 € TTC** ;
- **PREND NOTE** que le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est donc de **69 106.66 € HT, soit 82 927.99 € TTC** ;
- **CONFÈRE** tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant correspondant ainsi que toutes les pièces contractuelles relatives à ce dossier.

Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Rénovation parvis église de Saint Philibert : choix du maître d'œuvre

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation du parvis de l'église à Saint Philibert et il explique ensuite qu'il y a lieu de prendre un maître d'œuvre pour suivre ce chantier.

M. le Maire fait part de la proposition de maîtrise d'œuvre de l'entreprise TRACES pour un montant de 3 900.00 € HT et il demande l'approbation par le conseil municipal pour signer cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** le choix de l'entreprise TRACES, située à EYBENS (38320) pour un montant de **3 900.00 € HT, soit 4680.00 € TTC** ;
- **CONFÈRE** tout pouvoir à M. le Maire pour signer la proposition financière ainsi que toutes les pièces contractuelles relatives à ce dossier.

• **Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0**

INFORMATIONS DU MAIRE

Nomination d'un conseiller communautaire suppléant :

M. le Maire fait part aux membres du conseil du courrier de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) demandant de désigner un conseiller communautaire suppléant suite à la validation du nouvel accord local de la CCCC. A l'unanimité, le conseil désigne M. Frédéric CALVAIRE comme conseiller communautaire suppléant de la commune.

Travaux ONF sur forêt communale pour 2017 :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de l'Office National des Forêts concernant le projet de travaux de maintenance de la forêt communale de Saint Pierre d'Entremont Isère pour un montant de 2 450.00 € HT. A l'unanimité, le conseil décide de ne pas valider ces travaux.

Projet de convention ONF concernant la route forestière de Malissard :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à passer avec l'Office National des Forêts concernant les travaux de remise en état de la route forestière de Malissard. Certains membres du conseil souhaitent avoir de plus amples renseignements et précisions concernant l'entretien et le problème d'accès. Il est décidé de programmer une réunion avec toutes les parties concernées avant toute décision.

Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la façade de l'église de Saint Philibert :

M. le Maire rappelle que, par délégation du conseil municipal donnée en début de mandat, il est chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 100 000 € H.T.

A ce titre, M. le Maire rend compte des décisions prises par délégation dans le cadre du choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la façade de l'église de Saint Philibert.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce dossier, prend note que c'est l'entreprise GLENAT, dont le siège social est situé à SAINT ROMANS (Isère), qui a été retenue suite au MAPA (marché à procédure adaptée) lancé précédemment.

Le conseil municipal prend également note que le montant des travaux est fixé à **41 784.04 € HT**, soit 50 140.85 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Cotisation assurance pompiers : M. le Maire fait part de la demande de prise en charge par les communes d'Entremont Le Vieux, de Saint Pierre d'Entremont Isère et Savoie et de Corbel de la cotisation assurance pour l'année 2017, montant qui serait de 252.25 € pour la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère. Le conseil donne son accord de principe.

Financement informatisation bibliothèque : Mme ALLARD précise que le coût de maintenance serait d'environ 1500 € par an. Il est proposé d'augmenter le montant de la subvention 2017 afin de participer en partie à cette dépense.

Fin de séance à 22 H 00.